

Philémon-Michel Bissig
88, Bd Carl-Vogt
1205 Genève

Genève, le 4 avril 2014

Monsieur Pascal Rubeli
Président du Conseil Municipal
Rue de la Croix Rouge 4
1204 Genève

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver en copie la lettre de démission que j'adresse ce jour à Monsieur Fischer, Président du Conseil d'Administration de 022 Télégenève / Naxoo .

Je vous en souhaite bonne réception.

Je vous demande de lire celle-ci à la prochaine séance du conseil Municipal...Merci...

Acceptez, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

Bissig Ph-M.



Annexe : Lettre de démission

Philémon-Michel BISSIG
88, boulevard Carl-Vogt
1205 Genève

Genève, le 4 avril 2014

NAXOO / 022 Télégenève
Monsieur Didier Fischer
Président du Conseil d'Administration
Quai du Seujet 28
Case postale
1211 Genève 11

Concerne: démission de mes fonctions d'administrateur représentant la Ville de Genève

Monsieur le Président,

Ayant pris bonne note du résultat de la votation populaire du 9 février dernier qui s'opposait à la vente de NAXOO / 022 Télégenève et de la volonté des Genevois que cette entreprise reste majoritairement en mains publiques, je vous présente ma démission du Conseil d'administration.

En effet, après le désaveu manifeste de la population genevoise à l'égard de la politique de l'actuel Conseil d'administration qui a travaillé dans la perspective de cette vente, je ne peux que m'incliner et laisse la place à d'autres qui, je l'espère, travailleront avec opiniâtreté à la pérennité de l'entreprise et la préservation des intérêts de ses usagers et des habitant-e-s de la Ville de Genève.

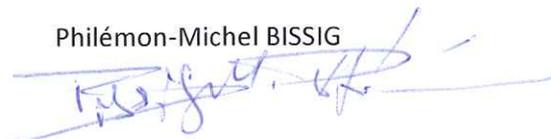
D'autre part, je déplore le muselage dont font l'objet les représentants de la Ville de Genève qui ne peuvent s'exprimer librement devant la Commission des finances de la Ville qui a souhaité les auditionner.

J'estime, dans ces conditions, ne plus pouvoir représenter dignement les intérêts de la Ville et je regrette notamment l'opacité dont paraît vouloir se draper 022Télégenève, voire la Conseillère administrative en charge du dossier, alors que la population genevoise, qui s'est exprimée clairement à travers le vote du 9 février, a droit au contraire à la plus grande transparence.

Une redéfinition claire et publique des objectifs de l'actionnaire majoritaire et de l'entreprise 022 Télégenève, dans la perspective indiquée par le vote populaire s'impose en effet manifestement et devrait selon moi être accompagnée d'un renouvellement des représentant-e-s de la Ville chargés d'atteindre ces nouveaux objectifs.

Je vous souhaite bonne réception de ce qui précède et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, ma considération distinguée.

Philémon-Michel BISSIG



Copie: au Conseil municipal de la Ville de Genève